REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DEBIT TEMPORAIRE

MAIRIE D'ARCHIGNY COMMUNE D'ARCHIGNY 86210 **ARCHIGNY**

				Monsieur					
				Wonsieur	Le Maire,				
Je soussigné(e) (1) :	₽ M.	Г	Mme					
Nom:		LAPORTE							
Prénoms :		Wilfried							
Profession ou qualité :		Président de l'association							
Adresse :		38 rue Roger Furgé							
		86210	An	chigny					
Association:		AS Archign	y						
N° agrément D	DJS pour	les associa	ation	s sportives :					
					2 et L. 3352-5 du Code de la			- H411	
d'ouvrir un déb	it tempora	ire de bois	sons	de (2)	2 et L. 3332-3 du Code de 18	sante p	ouplique	a, l'autorisation	
	▽ catég	iorie 3		Catégorie 4 (3	N				
Lieu :	_	de football							
Du:	20/10/202	4 à	14	heure(s)00	Au : 20/10/202	4	à 23	heure(s) 59	
et Du :	********	à		heure(s)	Au :		à	heure(s)	
A l'occas	ion de (4)	: d'un matc	h de	football 5eme division	l				
Fait à : ARCH	HGNY				Le	Le: 14/10/2024			
Simon									
					51	Signature,			
							4	3	

ARRETE DU MAIRE N° 157

Le Maire de Archigny

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du code la santé publique

Vu les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.3331-1, L.3332-3, L.3332-4, L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la Santé Publique,

Arrête: M. LAPORTE Wilfried

est autorisé à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de catégorie :

du: 20/10/2024 à 14 heure(s) 00 au: 20/10/2024 à 23 heure(s) 59

du: heure(s) .. au 🕆 à .. heure(s) ..

à (5): stade de football

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie.

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

En mairie, le : 14/10/2024 Le Maire,

(1) Patronyme, prénoms, profession ou qualité et adresse du demandeur

(2) Indiquer la catégorie, le lieu et heures

(3) Pour la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique uniquement

(4) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc...

(5) Indiquer le lieu envisagé de l'ouverture du débit